



Procès verbal du Conseil Municipal
~ Saint Laurent Sur Oust ~
Mardi 28 mars 2023- Heure 19h00
Convocation du 20 mars 2023
Salle du conseil

Absents : -M. GUILLEMOT Thomas
- M. DESFONTAINE Gilles
pouvoir à M BERTHET Michel
- MME GUYOT Roselyne
-MME BRULE Corinne
- MME ASFEZ Peggy

Présents : -MME LE GOFF Tony
-M. BERTHET Michel
-MME PERRET Morgane
-M. MICHEL Rémi
-M. DANY Stéphane

Début du Conseil Municipal 19h00

• **Taux d'imposition 2023**

Monsieur/Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans

Monsieur/Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- taxe d'habitation : 15,13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,19 %

Le Conseil, après e, avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux en 2023

• **Marché du 12 août**

Mme Busson explique au conseil son projet de mettre en place un marché à Saint Laurent le 12 août 2023 qui sera essentiellement composé de producteurs et artisans locaux. Elle attend encore des réponses de producteur. Le marché se déroulera de 10h00 à 18h00 sur la place autour du gîte les laurentides. Les recettes seront reversées entièrement à l'association ASF. Un point sera fait début août concernant l'organisation du marché. La mairie en profitera pour inaugurer la toile « Donation du Rosaire, qui sera exposée à l'église de Saint Laurent dont les ouvertures ce jour-là afin que les personnes le désirant puisse venir la découvrir.

- Devis cimetièrre

M. le Maire présente au Conseil les différents tarifs de devis de l'entreprise MUNIER concernant la construction d'un jardin du souvenir, d'une stèle-flamme, d'un columbarium et d'un ossuaire au sein du cimetière communal.

Le Conseil, après avoir étudié les différents devis, décide à l'unanimité de retenir le devis d'un montant de 8 958,89e TTC pour l'ensemble j'ardin du souvenir, la stèle-flamme et le columbarium, et le devis d'un montant de 2 501,50e TTC.

Soit un budget total de 11 460,39 euros TTC et décide au budget 2023.

Le conseil décide de réfléchir à la possibilité de revoir leur tarif de concession dans un avenir proche.

- Assurance groupama

M. le Maire propose au conseil de souscrire un contrat Groupama afin que d'assurer les véhicules du personnel et des élus lorsque ceux-ci s'en servent pour le compte de la mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité la souscription de ce contrat qui s'élève à un montant annuel de 387,81 euros TTC et décide de l'inscrire au budget.

- Demande d'installation d'une main courante chez un particulier

M. le Maire informe le conseil qu'une résidente de la commune souhaite installer à l'entrée de son domicile soutué rue du clos des chaland une main –courante afin de pouvoir descendre les marches de son entrée en toute sécurité. Il signale également que cette main courant arrivera sur la voirie publique sans gêner la circulation et qu'une demande préalable de travaux sera effectuée par ladite résidente et que la mairie devra émettre un arrêté d'autorisation pour cette rampe.

Fin du conseil 21h00

Le Président de séance

Le Maire,

Michel BERTHET



Le secrétaire de séance

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Stéphane DANY

